SUJET DE L'EPREUVE DE FISCALITE DE BTS 2010
FINANCES COMPTABILITE

DOSSIER 1 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le 02/01/2006, pour constituer la SA NIKADI dont le capital est divisé en actions de 16 000 f de nominal, les actionnaires ont effectué les apports suivants :

- M LIKA fait apport de son affaire personnelle dont le bilan se présente comme suit :

Bilan de l'exercice clos le 31/12/2005

ACTIF	Montants bruts	Amortiss./ provision	Montants nets	PASSIF	Montants
Terrains	5 400 000	-	5 400 000	Capital	10 000 000
Bâtiments cciaux	15 000 000	3 000 000	12 000 000	Résultat	2 000 000
Matériel de bur.	5 000 000	400 000	4 600 000	Emprunts	12 000 000
Clients	4 000 000	1 000 000	3 000 000	Fournisseurs	3 000 000
Trésorerie actif	2 000 000	-	2 000 000		
TOTAL	**31 400 000**	**4 400 000**	**27 000 000**	**TOTAL**	**27 000 000**

Valeurs d'apport de certains éléments d'actif :

- Terrains : 8 000 000
- Bâtiments commerciaux : 16 000 000
- Matériel de bureau : 3 000 000
- Créances : 2 000 000

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

- La SARL NIMANDI, actionnaire principal a également fait apport de son patrimoine résumé dans le bilan ci-dessous :

ACTIF	Montants bruts	Amortiss/ Provision	Montants Nets	PASSIF	Montants
Frais d'établi.	8 000 000	-	8 000 000	Capital	200 000 000
Brevets	6 500 000	1 500 000	5 000 000	Réserves	70 000 000
Terrains bâtis	25 000 000	-	25 000 000	Résultat net	5 000 000
Bâtiments indust	80 000 000	5 000 000	75 000 000	Emprunts	20 000 000
Matériels indust	120 000 000	8 000 000	112 000 000	Fournisseurs	9 000 000
Mobilier de bur.	20 000 000	5 000 000	15 000 000		
Matériel de trpt	85 000 000	50 000 000	35 000 000		
Clients	27 000 000	3 000 000	24 000 000		
Trésorerie actif	5 000 000	-	5 000 000		
TOTAL	**376 500 000**	**72 500 000**	**304 000 000**	**TOTAL**	**304 000 000**

Valeurs d'apport de certains éléments actifs :

- Terrains bâtis : 30 000 000 f
- Bâtiments industriels : 100 000 000 f
- Matériels industriels : 109 000 000 f
- Mobilier de bureau : 20 000 000 f
- Matériel de transport : 30 000 000 f
- Créances : 20 000 000 f
- Fond commercial : 30 000 000 f

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

- ➢ Les autres actionnaires ont faits des apports en numéraire représentant 70% du capital de la société NIKADI et libérés de moitié à la souscription.

Les 02/01/2008, la société NIKADI qui connaît un succès sans précédent, décide de porter son capital à 500% pour répondre à des demandes très importantes en procédant par :

- ✓ L'émission de 100 000 actions de numéraire au prix d'émission de 18 000 f l'action.
- ✓ Apport en nature effectué par M. TAFFO comportant les éléments suivants :
  - Terrains bâtis :
  - Matériels industriels :
  - Des bâtiments industriels grevés d'une hypothèque de 200 000 000 f. les actions d'apport au nombre de 150 000 reçues en contrepartie par M. TAFFO ont été émises au même prix que les actions de numéraire.
- ✓ Incorporation de 480 000 000 f de réserves facultatives.

TRAVAIL A FAIRE

1) Calculer le nombre d'actions souscrites par M. LIKA, le nombre d'actions souscrites par la SARL NIMANDI, le nombre d'actions d'apport en nature, le nombre d'actions de la société NIKADI et le nombre d'actions de numéraire.
2) Calculer les droits dus par la société NIKADI à la constitution en utilisant la méthode favorable de l'entreprise.
3) Calculer les droits dus lors de l'augmentation du capital du 02/01/2008.

DOSSIER 2 : TVA (calcul du prorata, TVA due)

La société NIMANDI est spécialisée dans la fabrication de deux produits finis : le produit fini ADDI testable à la TVA et le produit fini ADDA exonéré de TVA. Elle est au régime du réel normal.

Au cours de l'exercice 2009, son chiffre d'affaires était constitué des éléments suivants :

- Les ventes du produits fini ADDI en Côte d'Ivoire se sont élevées à 400 000 000 f CFA HT.
- Les ventes du produit fini ADDA en Côte d'Ivoire se sont élevées à 200 000 000 f CFA.

- Les exportations se sont élevées à 140 000 000 f HT dont 40 000 000 f CFA de produits ADDA
- Les ventes du produit fini ADDI conventionnellement exonéré se sont élevées à 15 000 000 f CFA HT.
- Ports récupérés 1 500 000 f CFA
- Intérêts nets d'IRVM perçus sur les obligations 2 000 000 f CFA.

Au cours du mois de janvier 2010, la société NIMANDI a réalisé les opérations suivantes :

- Vente de produits finis au client société MEDI à Abidjan : produit fini ADDI : 18 000 000 f CFA HT, remise 5%, escompte 2%, port facturé HT 242 000 f CFA, produit fini ADDA 12 000 000 f CFA, remise 5%, escompte 2%, port facturé 228 000 f CFA.
- Vente de produits finis au client société ADENA à SOUBRE : produit fini ADDA 6 500 000 f CFA, remise 5%, produit fini ADDI 8 000 000 f CFA HT, remise 5%
- Vente de produit fini ADDI au comptant par chèque bancaire à des consommateurs finals 5 000 000 f CFA HT.
- Achat d'une machine industrielle pour la fabrication de produit fini ADDI et ADDA 8 000 000 f CFA HT.
- Achat de fournitures de bureau au comptant par chèque bancaire à 800 000 f CFA HT
- Vente de l'exportation de produit fini ADDI pour 8 000 000 f CFA HT et de produit fini ADDA pour 6 800 000 f CFA.
- Achat de matières premières pour la fabrication de produit fini ADDI à 10 000 000 f CFA HT, remise 5%
- Achat de matières premières pour la fabrication de produit fini ADDA à 8 000 000 f CFA HT, remise 5%
- Vente de produit fini ADDI au client Ets ZIAN à TOUMODI à 4 000 000 f CFA HT.
- Cession d'une machine industrielle pour la fabrication de produits finis ADDI et ADDA à 2 500 000 f CFA HT.
- Achat d'un micro ordinateur DELL au fournisseur SIMO pour les besoins de l'administration à 1 500 000 f CFA HT.

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

TRAVAIL A FAIRE

1) Calculer le prorata de déduction utilisable en 2010
2) Déterminer le montant de la TVA à payer pour le mois de janvier 2010 ou le montant du crédit de TVA à reporter.

DOSSIER 3 : IMPOT BIC

La société ABOZAN au capital de 600 000 000 f a réalisé à la fin de l'exercice 2009, un bénéfice comptable avant impôt de 86 736 400 f.
L'analyse des charges et des produits a permis de faire ressortir des chages non déductibles fiscalement de 25 146 200 f et des produits exonérés de 12 552 600 f.
Il reste les charges et les produits suivants pour lesquels, la société ABOZAN sollicite vos connaissances en fiscalité.

1) Une pénalité de 120 000 f pour retard de déclaration et payement de la TVA.

2) Des droits d'enregistrements payés pour un montant de 3 400 000 f qui devrait être immobilisé, ne l'on pas encore été.
3) Les horaires versés au cours de l'exercice 2009 :
   - A l'architecte pour la construction du hangar pour le stockage des produits ; montant 5 000 000 f
   - Au notaire pour ses interventions 4 000 000 f (la déclaration 302 a été effectuée)
   - Au cabinet comptable AMALAI 3 000 000 f (le nom du cabinet ne figure pas sur l'état 302)
4) Les dons suivants ont été octroyés au cours de l'exercice 2009 :
   - Don de 5 000 000 f pour le parrainage du bal de la promotion BTS 2007-2009 d'une grande école
   - Don de 30 000 000 f au CNRA (organisation scientifique reconnue)
5) Les indemnités versées aux 5 administrateurs s'élèvent à 13 000 000 f
6) Des intérêts des comptes courants associés ont été calculés pour l'exercice 2009 au taux de 15% l'an. Ces associés ont fait les rapports suivants :
   - Associé MISSIBA : 15 000 000 f le 1/1/2009
   - Associé TARBO : 40 000 000 f le 1/05/2009
   - Associé WARABA : 20 000 000 f le 1/08/2009

   Le taux des avances de la BCEAO est de 10%

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

7) Une caution de 5 000 000 f a été versée à la SODECI pour avance sur consommation et a été enregistrée en charge.
8) Les revenus nets des participations en Côte d'Ivoire provenant des titres côtés à la BRVM : 400 000 f.
9) Dividende net IRVM provenant des filiales (>10%) 500 000 f.
10) Intérêts des bons de caisse émis par la banque : 100 000 f

Autres renseignements :
- Le chiffre d'affaires HT de l'exercice est de 400 000 000 f.
- L'état des ARD et déficits fiscaux :
  - 2007 : 5 000 000 f dont ARD 2 000 000 f
  - 2008 : 3 000 000 f dont ARD 1 000 000 f

TRAVAIL A FRAIRE

1) Déterminer le résultat fiscal
2) Liquider l'impôt BIC, l'IMF et en déduire l'impôt à payer.
3) Donner les montants et les échéances des règlements.

CORRIGE BTS 2010 FISCALITE

DOSSIER 1 : *DROITS D'ENREGISTREMENT*

QUESTION 1 : Capital de la société et le nombre d'actions qui le compose (en nature et en numéraire)

- Actionnaire LIKA

Terrain……..…8 000 000	
Bâtiments commerciaux.....16 000 000	
Matériel de bureaux ……...3 000 000	
Créances 2 000 000	
Trésorerie-actif……..…2 000 000	
Apport brut (AB) =	31 000 000
emprunt: 12 000 000 fournisseur: 3 000 000 } – ATO =	15 000 000
Apport net (APS) =	16 000 000

Fomesoutra.com ça soutra ! Docs à portée de main

Nombre d'actions apportées par l'actionnaire LIKA

$$\text{Nb actions} = \frac{\text{APS}}{16\,000} = \frac{16\,000\,000}{16\,000} = 1\,000 \text{ actions}$$

- Actionnaire SARL NIMANDI

Brevets ……..…5 000 000	
Terrains bâtis.....30 000 000	
Matériels industriels ……...109 000 000	
Bâtiments industriels.....100 000 000	
Mobilier de bureau ……..20 000 000	
Matériel de transport ……..30 000 000	
Créances …….... 20 000 000	
Trésorerie-actif……..……5 000 000	
Fonds commercial…… 30 000 000	
Apport brut (AB) =	349 000 000
emprunt: 20 000 000 fournisseur: 9 000 000 } – ATO =	29 000 000
Apport net (APS) =	320 000 000

Nombre d'actions apportées par l'actionnaire SARL NIMANDI

$$\text{Nb actions} = \frac{\text{APS}}{16\,000} = \frac{320\,000\,000}{16\,000} = 20\,000 \text{ actions}$$

- Les actionnaires LIKA et SARL NIMANDI ont fait des apports en nature donc le nombre d'actions en nature est :

1 000 + 20 000 = 21 000 actions

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

- Autres actionnaires

Le nombre d'actions en numéraire = 70% du capital
Or nous avons : 21 000 actions = 30% du capital

Nombre d'actions issues du capital social :

$$\text{Nb actions} = \frac{21\,000}{0{,}3} = 70\,000 \text{ actions}$$

Actions en numéraire 70 000 x 70% = 49 000 actions
Actions capital social 21 000 / 0,3 = 70 000 actions
Actions en nature = 21 000 actions
Montant capital social = 16 000 x 70 000 = 1 120 000 000

QUESTION 2 : Liquidation des droits dus à la constitution (méthode favorable à l'entreprise)

	Libellés et calculs	DP	DF
I	**Droit d'apport** (capital = 1 120 000 000 < 5 000 000 000)		
	1 120 000 000 x 0,6%	6 720 000	
II	**Droit de mutation**		
	°Actionnaire LIKA (ATO = 15 000 000)		
	Trésorerie-actif……2 000 000 x 0%	0	
	Créances .....2 000 000 x 0%	0	
	Bâtiments commerciaux.....11 000 000 x 7,5%	825 000	
	° Actionnaire SARL NIMANDI (ATO = 29 000 000)		
	Trésorerie-actif……...5 000 000 x 0%	0	
	Créances .....20 000 000 x 0%	0	
	Bâtiments commerciaux.....4 000 000 x 7,5%	300 000	
III	**TCF** :		
	(terrain + bâtiments commerciaux)		
	(8 000 000 + 16 000 000) x 1,2%	288 000	
	(terrains bâtis + bâtiments industriels)		
	(30 000 000 + 100 000 000) x 1,2%	1 560 000	
	TOTAL	9 693 000	–
		Droit dû	

QUESTION 3 : Calcul des droits dus à l'augmentation de capital

a) Analyse des apports à l'augmentation du capital

➢ Le montant de l'augmentation de capital

500% x 1 120 000 000 = 5 600 000 000

➢ Apport par émission

18 000 x 100 000 = 1 800 000 000

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

➢ Evaluation des apports de Mr TAFFO

Terrains bâtis…….200 000 000
Matériels industriels…… ..500 000 000
Créances (10 000 000 x 90%)……9 000 000
Bâtiments industriels……. X
Apport brut (APS) = X + 700 000 000
– ATO (hypothèque)……..….200 000 000
Apport net (APS) = X + 500 000 000 = PE x nb actions

On a : apport net (TAFFO) = 18 000 x 150 000
apport net (Brou) = 2 700 000 000
On pose : X + 500 000 000 = 2 700 000 000
$\Longrightarrow$ X = 2 200 000 000
Montant bâtiments industriels = X = 2 200 000 000

➢ Incorporation de réserves : 480 000 000

➢ Montant apports nouveaux : 2 700 000 000 + 1 800 000 000 = 4 500 000 00

b) Liquidation

	Libellés et calculs	DP	DF
I	Droit d'apport : Capital ancien :……1 120 000 000 + Apport nouveau :……4 500 000 000 Total 5 000 000 000 < 5 620 000 000 4 500 000 000 { (5 000 000 000 − 1 120 000 000) x 0,6% ; (5 620 000 000 − 5 000 000 000) x 0,2%	23 280 000 1 240 000	
II	Droit de mutation : (ATO = 200 000 000) hypothèque : ……..200 000 000 x 7,5%	15 000 000	
III	TCF : (bâtiment commercial) : 1 800 000 000 x 1,2%	21 600 000	
IV	Droit dû par incorporation de réserves : 480 000 000 x 6%	28 800 000	
	TOTAL	97 120 000	–
		Droit dû	

DOSSIER 2 : LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

Question 1 : Le prorata de déduction utilisable en 2010

$$P = \frac{\text{CA taxable TTC}_{2009}}{\text{CA TOTAL}_{2009}} \times 100 = \frac{N}{D} \times 100$$

	Libellés et Calculs	N	D
1	Vente de PF ADDI en CI : 400 000 000 x 1,18	472 000 000	472 000 000
2	Vente de PF ADDA en CI	—	200 000 000
3	*Exportations* { 100 000 000 x 1,18	118 000 000	118 000 000
	{ 40 000 000	—	40 000 000
4	Vente de ADDI conventionnellement exonérée (15 000 000 x 1,18)	17 700 000	17 700 000
5	Ports récupérés	—	—
6	Intérêts nets d'IRVM/obligations	—	—
	TOTAL	607 700 000	847 700 000

$$P = \frac{607\,700\,000}{847\,700\,000} X\ 100 = 71{,}68\% \Longrightarrow P = 72\%$$

Fomesoutra.com ça soutra ! Docs à portée de main

Question 2 : Détermination de la TVA due ou du crédit de TVA de janvier 2010

	Libellés et Calculs	TVA exigible	TVA déductible
1	{ Vente de: (18 000 000 x 0,95 x 0,98 + 242 000) x 0,18	3 060 000	—
	{ vente de ADDA: (exoneree)	0	—
2	{ Vente de: (8 000 000 x 0,95) x 0,18	1 368 000	—
	{ vente de ADDA: (exoneree)	0	—
3	Vente de ADDI : 5 000 000 x 18%	900 000	—
4	A chat d'une machine industrielle : 8 000 000 x 18% x 72%	—	1 036 800
5	Achat de fournitures de bureau : 800 000 x 18% x 72%	—	103 680
6	Vente à l'exportation de PF ADDI et ADDA (exonérée)	0	—
7	Achat de MP pour la fabrication de ADDI : 10 000 000 x 95% x 18%	—	1 710 000
8	Achat de MP pour la fabrication de ADDA : 8 000 000 x 95% x 18%	—	TVA ND
9	Vente de ADDI au client Ets ZIAN : 4 000 000 x 18%	720 000	—
10	Cession d'une machine industrielle : 2 500 000 x 18%	450 000	—
11	Achat d'un micro-ordinateur : 1 500 000 x 18% 72%	—	194 400
	TOTAL	6 498 000	3 044 880

Tva exigible : ….6 498 000
- Tva déductible : 3 044 880
Tva due …….3 453 120

DOSSIER 3 : IMPÔT BIC

Question 2 : Liquidation de l'IBIC et l'IMF

- IBIC = 136 185 000 x 25%
  $IBIC_{2009}$ = 34 046 250

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

- IMF_{2009} = 0,5% $CATTC_{2009}$
  IMF_{2009} = 0,5% x 400 000 000 x 1,18
  IMF_{2009} = 2 360 000
  On a $IBIC_{2009} < IMF_{2009}$ donc l'impôt exigible est l'IMF
  IMF = IE = 2 360 000

Question 3 : montants et échéances de règlement

L'IE est versé en 3 versements égaux de montant : IMF/3 = 2 360 000/3 = 11 248 750

Les échéances légales de versement sont :
Le 1er versement a lieu le 20/04/2010 de montant 11 248 750
Le 2e versement a lieu le 20/06/2010 de montant 11 248 750
Le 3e versement a lieu le 20/09/2010 de montant 11 248 750

LE CAHT = 400 000 000 > 150 000 000 $\Longrightarrow$ la société ABOZAN est au régime du réel normal.

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main

Question 1 : Détermination du résultat fiscal (RF)

	Libellés	R (+)	D (–)
	Bénéfice comptable avant impôt (BC)	86 736 400	–
	Traitement antérieurs { réintégrations	25 416 200	–
	Traitement antérieurs { déductions	–	12 552 600
1	Pénalité/TVA.....	120 000	–
2	Droits d'enregistrement payés.....	3 400 000	–
3	Honoraires versées :		–
	Architecte.....	5 000 000	–
	Notaire (Etat 302 établi).....	–	–
	Cabinet comptable (Etat 302 non établi).....	3 000 000	–
4	Dons octroyés au cours de l'exercice 2009		
	• Parrainage bal promotion BTS	–	–
	• CNRA : 30 000 000 > 400 000 000 x 2,5% = 10 000 000		–
	Dons à réintégrer : 30 000 000 – 10 000 000 = 20 000 000	20 000 000	
5	Indemnités de fonction aux 5 administrateurs :		–
	(13 000 000 – 2 000 000 x 5) = 3 000 000.....	3 000 000	
6	Intérêts excédentaires à verser :		
	MISSIBA : 15 000 000 x (15% - 13%)……	300 000	–
	TARIBO : 40 000 000 x (15% - 13% x 8/12……..	533 333	–
	WARABA: 20 000 000 x (15% - 13%) x 5/12……..	166 667	–
7	Une caution verse à la SODECI.....	5 000 000	–
8	Revenus nets reçus des titres cotés : 400 000 x 90%.....	–	360 000
9	Dividendes nets reçus de sa filiale : 500 000 x 95%.....	–	475 000
10	Intérêts de bon de caisse émis par la banque.....	–	100 000
	Total	157 672 600	13 487 600

Résultat fiscal avant Dfo & ARD = (157 672 600 – 13 487 600)…144 185 000
Dfo (3 000 000 +2 000 000) =……...…5 000 000
ARD (2 000 000 + 1 000 000) =…… ……3 000 000
Résultat fiscal imposable ……...= 136 185 000